



# Grandvillers Aux Bois - Beaupuits

Bulletin Municipal - Juin 2016

## Le mot du Maire

Avec le retour des beaux jours, nous sommes tous impatients de pouvoir profiter à nouveau de nos jardins et de notre campagne, que nous souhaitons tranquille et conviviale. Avec l'ensemble des conseillers municipaux, nous avons le souci de préserver et d'améliorer notre environnement de vie, tant au quotidien, que lors de prise de décisions importantes.

Notre commune vie et connaît, comme l'ensemble des ménages, une période économique difficile, avec notamment depuis trois ans le désengagement de l'État et la forte baisse des dotations aux communes. Aussi, lors du vote du budget en avril dernier, le conseil municipal a-t-il décidé pour la première fois depuis plus de quinze ans d'augmenter légèrement les taux d'impositions des taxes de 1,8%. En sachant toutefois que cette modification ne couvrira pas la baisse des dotations mais qu'elle permettra à la commune de continuer à investir raisonnablement et à avoir des projets pour le bien commun, comme ce fut le cas en 2015 à Beaupuits et cette année pour la Rue du Bois de Coupelle.

Bien que les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Rue du Bois de Coupelle aient pris un peu de retard dans leur programmation du fait d'un relevé topographique à effectuer, le projet suit son cours et une réunion d'information aura lieu prochainement : le temps administratif peut parfois nous sembler bien long, mais on ne peut déroger aux règles, d'autant plus qu'il s'agit d'une voie départementale.

La Rue du Calvaire et la Rue des Carrières ont, quant à elles, recouvré de belles lumières : des lanternes défectueuses ont été remplacées par des lanternes à LED et nous en avons profité pour mettre des lanternes sur les poteaux qui n'en avaient pas afin d'éclairer les endroits plus sombres.

Suite à plusieurs sollicitations et à l'évolution des modes de vie, un projet d'implantation d'un colombarium a également été inscrit dans le budget de cette année. Il serait implanté dans le cimetière de Beaupuits et des demandes de subventions sont en cours pour cette réalisation.

Je tenais à remercier les conseillers municipaux, les bénévoles et les habitants pour leur implication, leur participation et leur motivation à faire vivre notre commune et à proposer des animations.

Tous ensemble, nous pouvons faire que les notions de pays, de ruralité et de lien social ne soient pas que des concepts mais deviennent des réalités.

*Bertrand Candélot*

# Les échos du conseil

Finances : Le budget était à l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal. Le résultat de clôture de l'exercice 2015 fait apparaître un solde positif de 127 646 €. D'autre part la commune n'a pas d'emprunt en cours. Concernant les comptes de l'année 2015, la commune a présenté un excédent de fonctionnement de 19 314 € qui pourra être consacré aux investissements futurs. La ventilation est présentée ci dessous :

Recettes de fonctionnement : 203 276 €				
Impôts et taxes	Dotations et Subventions	Produits de services	gestion courante	exceptionnels
96453 €	92651 €	9804 €	3140 €	1228 €

Dépenses de fonctionnement : 183 962€			
Charges Gestion courante (Dont Ecole 74 278 €)	Charges Générales	Charges de Personnel	Compensation
95693 €	60324 €	17097 €	10847 €

Du côté des investissements, une partie des travaux d'enfouissement des réseaux de Beaupuits a été financée en 2015, soit 280 000€. Il reste 110 000€ à payer en 2016.

Pour pouvoir continuer les investissements nécessaires au développement de la commune et tenter de compenser la baisse des dotations de l'État d'environ 10 000€ sur les trois dernières années, les élus ont décidé, pour 2016, de revoir les taux des trois taxes locales en légère augmentation de 1,8%.

Ainsi pour cette année, la taxe d'habitation s'élèvera à 11,2%, la taxe sur le foncier bâti à 20,36% et la taxe sur le foncier non bâti à 44,30%.

Il est à noter que la commune n'a pas la main sur les bases, dont l'augmentation est décidée par les services fiscaux. Cette révision va permettre à la commune de disposer d'environ 2000€ supplémentaires par an pour faire face à de nouvelles dépenses, avec notamment la participation au projet de construction par le SIRS de locaux pour la cantine et l'accueil périscolaire à Bailleul-Le-Soc.

Travaux de Voirie : La communauté de communes du Plateau Picard va réaliser des travaux de réparations de voiries de la voie communale n°13 entre La Neuville et Beaupuits. Les travaux de réparations consistent à boucher les trous en formation.

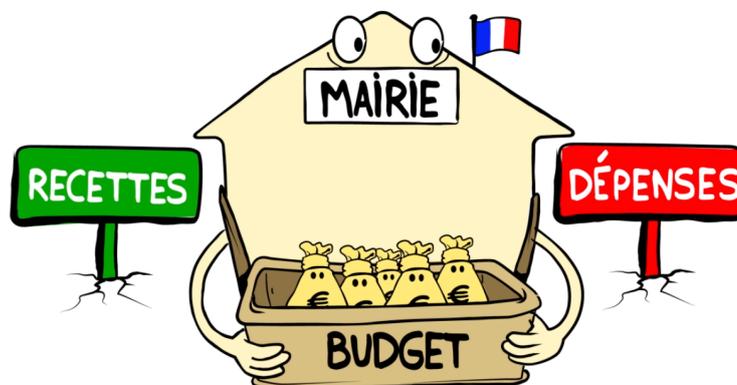
Ces travaux interviendront avant le vendredi 11 juin. Pendant cette période, le stationnement est interdit au droit des travaux, la vitesse est limitée à 30 km/h et la circulation se fait par demi-chaussée.

Puis les travaux d'enduit superficiel d'usure (application de bitume et de cailloux sur toute la longueur et la largeur de la voie communale) seront menés.

Durant l'application des enduits superficiels d'usure, la circulation est interdite pour une durée de 4h maximum.

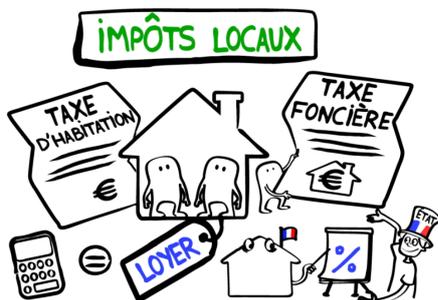
# Comment ça marche ?

Chaque année avant le 15 avril, le vote du budget de la commune est soumis au conseil municipal. Au fait, le budget d'une commune comment ça marche ? Quelques éléments de réponse vous sont donnés ici...



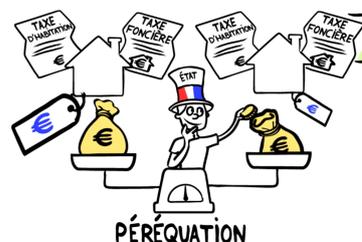
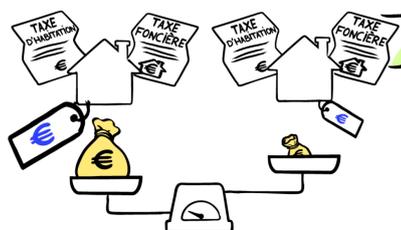
**Le budget d'une commune est constitué de dépenses et de recettes.**

Les deux premières sources de recettes sont les impôts locaux et les financements de l'état.

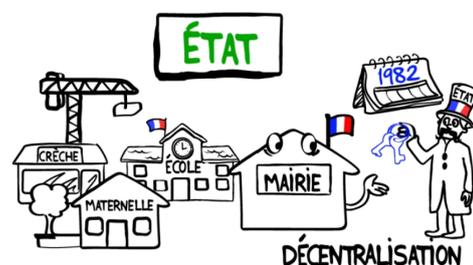


D'abord les impôts locaux : c'est la taxe d'habitation payée par tous les habitants et la taxe foncière payée par les propriétaires de biens immobiliers. Ces impôts sont calculés en fonction notamment de la valeur estimée du loyer des habitations et d'un taux défini par la commune et encadré par l'état.

Par ailleurs, comme les valeurs estimées des loyers varient selon les communes, les recettes provenant des taxes d'habitation et foncière sont très inégales d'une commune à l'autre. Pour favoriser l'égalité entre les territoires, l'état donne d'avantage aux communes les moins riches. C'est la péréquation.



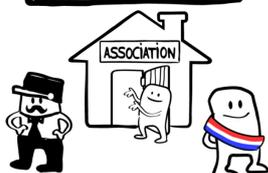
A ces recettes fiscales s'ajoute un financement de l'état. Ce sont les dotations. Par exemple, autrefois c'était l'état qui gérait les écoles. Depuis 1982, ces compétences sont déléguées aux communes. Pour qu'elles puissent les assumer, l'état leur verse le financement nécessaire : c'est la décentralisation.



Les communes peuvent également avoir recours à des emprunts dans les banques, mais uniquement pour investir dans les équipements durables.

## Les dépenses peuvent être de trois types

### FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement : les salaires des employés, le coût de l'école, les subventions aux associations, ou encore les indemnités des élus par exemple.

### ÉQUIPEMENT



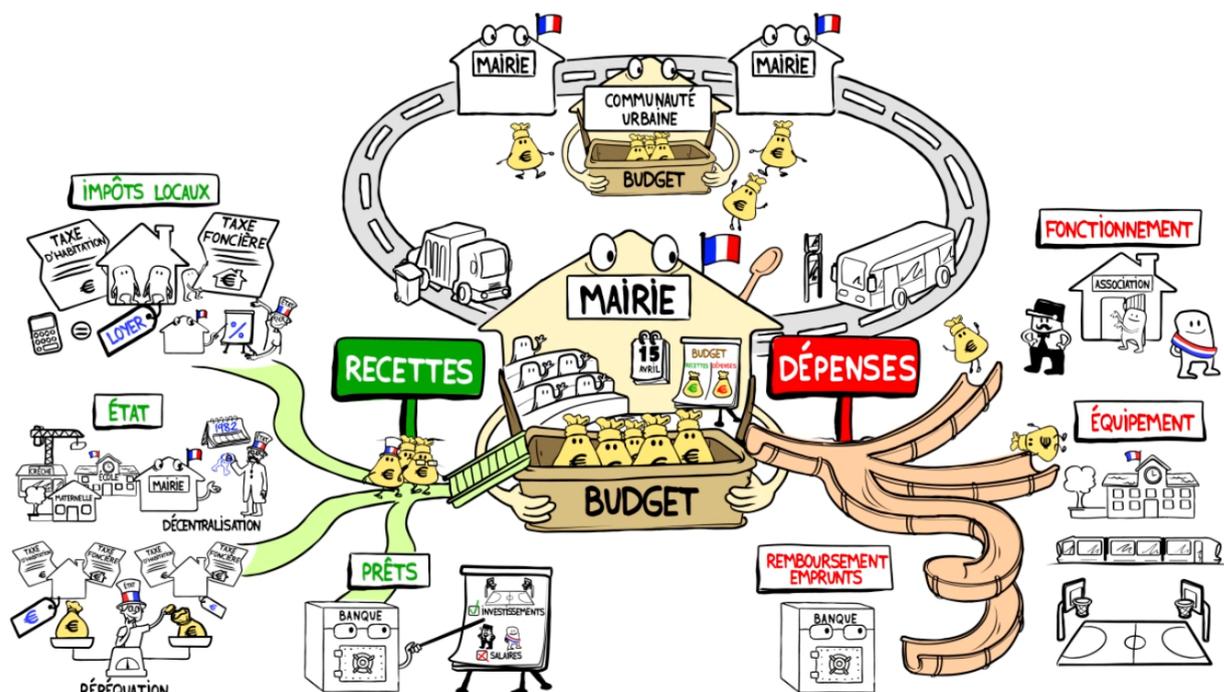
Les dépenses d'équipement ou d'investissement : des travaux dans l'école ou les travaux d'aménagement du territoire par exemple.

### REMBOURSEMENT EMPRUNTS



Le remboursement des emprunts

Pour améliorer les services et réaliser des économies, la quasi totalité des communes a choisi de mutualiser certaines dépenses comme la collecte des déchets et les transports. Pour cela elles ont formé des groupements de communes qui disposent chacun de leur budget alimenté en partie par les communes membres. Ces groupement sont appelés en fonction du nombre d'habitants : communauté de communes, communauté d'agglomérations ou communauté urbaine.



Chaque année avant le 15 avril, le vote du budget est soumis au conseil municipal.

# Retour sur les évènements

## VENDREDI 8 MAI : COMMÉMORATION

71 ans après la fin de la guerre en Europe, la France a commémoré ce 8 mai la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie face aux armées alliées.

Après un moment de recueillement au cimetière de Beaupuits, les élus et les villageois présents se sont retrouvés dans la cour de l'école pour le traditionnel vin d'honneur.



## LUNDI 16 MAI : VIDE-GRENIERS

Le vide-greniers organisé ce lundi 16 mai par le comité des fêtes a réuni 16 exposants.

Bonne ambiance et belle affluence surtout le matin. Les membres du bureau ont assuré la restauration, appréciée par les exposants et merci aux habitants d'être venus prendre leur repas sous le barnum du comité des fêtes

Comme l'an passé « Le CH'TI LAPIN CLUB » présentait plus de 80 lapins de 18 races, venant de 7 éleveurs de l'Oise, du Pas de calais et de l'Aisne.



Les organisateurs sont satisfaits il n'a manqué que le soleil pour une pleine réussite. En fin d'après-midi notre député, nos conseillers départementaux et régionaux nous ont rendu visite. Merci aux exposants pour leur confiance et nous espérons que l'an prochain d'autres nous rejoindront.

## Rappel

## 12 JUIN : VOYAGE COMMUNAL

Le départ du voyage au parc de Bellewaerde est prévu à 8h, le retour estimé pour 20h. Un car partira de Grandvillers Aux Bois, l'autre de Beaupuits, tous les deux sont prévus complets.

Le voyage et les billets d'entrée sont offerts aux habitants par la commune.

Pensez à prendre votre carte d'identité le jour du voyage.



# Informations

## ◆ **Festivités du 14 Juillet**

Le 14 Juillet prochain à 11h, nous déposerons une gerbe au monument aux morts de Beaufuits, chaque villageois est invité à participer à cette cérémonie.

S'en suivra le vin d'honneur offert par la commune et le repas du comité des fêtes à la salle des fêtes de Grandvillers Aux Bois. Pensez à remettre votre inscription avant le 4 Juillet.



## ◆ **Transport Scolaire**

A partir de la rentrée prochaine, tous les enfants utilisant les transports scolaires devront formuler une demande d'inscription. Cette démarche est possible en ligne ou par papier. Le transport reste gratuit pour les élèves du secteur primaire, 50€ par an pour les collégiens et 110€ par an pour les lycéens.

## ◆ **Travaux de bricolage ou de jardinage, respectez les bons horaires**

Un arrêté préfectoral fixe la règle en la matière pour les particuliers : les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants



- les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Pour bien vivre ensemble, respectons ces horaires.

*Retrouvez encore plus d'informations sur le site internet de la commune*  
**[www.grandvillersauxbois-beaupuits.fr](http://www.grandvillersauxbois-beaupuits.fr)**

*Pour les informations concernant le SIRS : [www.rpi-bcgr.net](http://www.rpi-bcgr.net)*

### **MAIRIE DE GRANDVILLERS AUX BOIS :**

1, Rue du Calvaire

Téléphone : 03 44 41 07 27

E-Mail : [mairie-gab@wanadoo.fr](mailto:mairie-gab@wanadoo.fr)

Ouverture: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Permanence le lundi soir de 18h à 19h30.

Pendant les vacances scolaires, seule la permanence du lundi soir est assurée.